



Menton, le 25 février 2016

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 FR9302005 « La Bendola » et FR9301560 « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge » - Compte-rendu de la réunion du jeudi 18 février 2016 à La Brigue

Participants :

M. Daniel ALBERTI, Maire de La Brigue et Président du COPIL du site Natura 2000 « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge »

Mme Brigitte BRESC, Maire de Saorge et Présidente du COPIL du site Natura 2000 « La Bendola »

M. Angelo LANTERI, Maire de Triora

Mme Christine SIC, adjointe à la commune de Saorge

M. Julien BANUS, Technicien environnement, DDTM des Alpes-Maritimes

Mme Armelle SIMONNET-DELETTRE, Responsable de l'unité biodiversité-chasse, DDTM 06, représentant M. Serge CASTEL, Directeur DDTM 06

Mme Francine BEGOU-PIERINI, représentant Mme Françoise MACQUARD, Présidente du groupement des associations de défense des sites et de l'environnement (GADSECA)

Mme Yvonne DELEPINE, Secrétaire générale adjointe de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) PACA, représentant M. Gilles VIRICEL, Président Régional de la LPO PACA

M. Pierre DERIAUX, Administrateur GIR MARALPIN

Mme Anne-Laure GOUTY, responsable 06 du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée représentant Francis SOLDA, Président du CERPAM

M. Sylvain GRIEUMARD, Office National des Forêts, représentant M. Jean-Loup BURTIN, Directeur de l'Agence interdépartementale de l'ONF Alpes-Maritimes Var

M. Jacques MOLINARI, Secrétaire scientifique GIR MARALPIN

M. Yann STREBLER, Chargé du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des Sports de Nature, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

MM. Laurent ZIMMERMANN et Stéphane COMBEAUD, représentant M. Christophe VIRET, Directeur du Parc National du Mercantour

Mme Aurore BURGNIES, Chargée de mission Natura 2000, CARF

M. Loïc GARGARI, Chargé de mission Natura 2000, CARF

Excusés :

M. Patrick CESARI, Président de la CARF et Maire de Roquebrune-Cap-Martin
M. Eric CIOTTI, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
M. Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes
M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Régional PACA
Mme Véronique LAURENT-ALBESA, Sous-préfète Nice Montagne et Mme Martine BERNARDINI, Secrétaire Générale à la sous-préfecture Nice Montagne
M. Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende

M. Luc ALBOUY, Architecte des Bâtiments de France
Mme AUBRIEUX-GONTRO Thérèse, Présidente de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de constructions (UNICEM) PACA
M. Marcel BARBERO, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
M. Victor BASTUCK, Président de la Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. Bernard BAUDIN, Président de la Fédération départementale des chasseurs
M. Jean-Luc BELLIARD, Président du comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade
M. Louis BERNARD, Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Mme Gaëlle BERTHAUD, Déléguée Régionale de l'Agence de l'Eau PACA et Corse
M. Michel BURGIO, Président du Comité Départemental de la Fédération Française de 4x4
M. René CARLIN, Président du Comité Départemental de Spéléologie
Mme CECCALDI, Directrice Régionale des Affaires Culturelles, PACA
M. Emmanuel COSSON, Président du Groupe Chiroptères de Provence
Mme Odile CRUZ, Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
M. Olivier DEKESTER, Délégué Régional de l'Agence de Services et de Paiement PACA-Corse
M. Daniel DELFORNO, Association départementale pour l'Aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA)
M. Xavier DELESTRE, Chef du Service Régional de l'Archéologie de PACA
M. Éric DELLACASA, Président du Club alpin français des Alpes-Maritimes
M. Michel DESSUS, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
Mme Anne-France DIDIER, Directrice de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA
Mme Chantal FAVROT, Chargée de mission Aménagement-Environnement, Préfecture des Alpes-Maritimes
M. Jacques FROSSARD, Directeur Régional PACA du Réseau ferré de France (RFF)
M. Bruno GABELIER, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

M. Jean-Pierre GALVEZ, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

M. Yann GUERRIER, Directeur Général des Services, CARF

Mme Annabelle JAEGER, Présidente de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)

M. Bernard KLEYNHOFF, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Alpes-Maritimes

M. Vincent KULESZA, Président du Conservatoire d'Espace Naturel PACA

M. David LISNARD, Président du Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur

Mme Sylvia LOCHON-MENSEAU, Directrice du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles

M. Gilbert MARI, Président de l'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes (ANNAM)

M. Michel MELOT, Président du Comité Départemental de Cyclotourisme

M. Georges OLIVARI, Président de la Maison Régionale de l'Eau

M. Noël PERRA, Président de l'Association Région Verte

Mme Corine PESQUET BAILLON-DHUMEZ, Présidente du syndicat des propriétaires forestiers des Alpes-Maritimes

M. Jacques PORTET, Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP06)

M. Patrick ROBERT, RTE Unité de Transport d'Electricité Sud-Est

M. Frédéric ROUSSEL, Directeur départemental de la Cohésion Sociale

M. Philippe THEVENET, Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière

Mme Véronique VACHEZ-PORTAZ, Présidente du Syndicat des Gardiens de Refuges et Gîtes d'étape

M. Robert VELAY, Président du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG)

M. Yann VIDAL, Président du Syndicat Agricole des Jeunes Agriculteurs des Alpes-Maritimes

Mme Lucie VU-HONG, Ingénieur Eau Electricité, d'EDF Unité Production Méditerranée, Département Environnement

Mme Sonia ZANELLA, responsable du plan territorial de coordination et des parcs naturels, Province d'Imperia



Le comité de pilotage des sites Natura 2000 FR9302005 « La Bendola » et FR9301560 « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge » s'est réuni le jeudi 18 février 2016, à la mairie de La Brigue. Il s'est déroulé selon l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance par M. ALBERTI et Mme BRESC Présidents des comités de pilotage et respectivement maires de la Brigue et Saorge
- Rappel de la démarche Natura 2000
- Bilan de l'animation 2015
- Perspectives d'animation pour 2016

❖ **Ouverture de la séance à 14h15**

M. Daniel ALBERTI (*Maire de La Brigue et Président du comité de pilotage « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge »*) ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence à La Brigue, et passe la parole à Mme Brigitte BRESC (*Maire de Saorge et Présidente du comité de pilotage « La Bendola »*) qui réitère ces remerciements. Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter. M. ALBERTI demande ensuite à M. Loïc GARGARI (*Chargé de mission Natura 2000, CARF*) de débuter sa présentation.

❖ **Rappel de la démarche Natura 2000**

M. GARGARI rappelle brièvement la localisation des sites Natura 2000 dont l'animation est assurée par la CARF.

Il présente les modalités de mise en œuvre de la phase d'animation. Les principaux outils destinés à la réalisation des objectifs de gestion sont présentés : les contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les mesures agro-environnementales climatiques. Il est rappelé que dans tous les cas de figure la démarche est volontaire et que la réussite de la phase d'animation est donc en partie tributaire de l'investissement des acteurs locaux.

❖ **Bilan de l'animation 2015**

Le bilan porte sur :

- *le projet agro-environnemental et climatique*

M. GARGARI détaille l'historique, le territoire et les mesures contenues dans le PAEC. Il insiste sur le fait que son application sur le terrain s'est déroulée très rapidement suite à sa validation. Le service agriculture de la DDTM et le CERPAM ont joué un rôle déterminant

dans l'élaboration des PAEC des Alpes-Maritimes. Pour l'instant, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales a principalement concernées le site « Vallée du Careï-collines de Castillon » pour des raisons pratiques (accessibilité notamment). Au total, cinq contrats ont été signés en 2015. Un travail de fond a été initié avec les agriculteurs du site et se concrétisera en 2016.

M. GARGARI souligne également que jusqu'à présent seules les mesures agro-environnementales et climatiques sont mises en œuvre, contrairement aux contrats Natura 2000 dont les dispositions sont en cours de définition par les services de l'État, de la Région PACA et de l'Europe. Mme Armelle SIMONNET-DELETTRE (*Responsable de l'unité biodiversité/chasse à la DDTM 06*) prend la parole pour expliquer les retards au niveau du ministère et des instances régionales concernant la déclinaison de la programmation des financements européens de la période 2014-2020. Les modalités administratives se mettent en place progressivement et un appel à projet pour les contrats devrait être lancé au plus tard courant 2017.

- le contrat « pelouses à orchidées »

L'objectif de ce contrat est de maintenir les pelouses à orchidées situées sur Saorge dans un bon état de conservation. En effet, le secteur de Sainte-Croix abrite une grande concentration et diversité d'orchidées. Ces terrasses anciennement cultivées s'embroussaillent au fil des années, menaçant cette richesse exceptionnelle. La solution réside donc dans la fauche manuelle et/ou l'entretien mécanique selon les parcelles.

Les prospections ont débuté fin 2014 avec l'identification des secteurs, la recherche du parcellaire, la définition des mesures adaptées et une réflexion sur les modalités du montage. Ainsi, trois îlots distincts ont été retenus avec une superficie totale de 13ha maximum. Le cahier des charges est en cours de rédaction avec la possibilité de combiner plusieurs mesures.

L'année 2016 sera rythmée par plusieurs étapes. La prise de contact avec les propriétaires permettra de déterminer les parcelles sur lesquelles il sera possible de travailler. Cette étape sera suivie de la recherche d'un prestataire pour la réalisation des travaux. Une solution durable doit être proposée quant à l'entretien des pelouses qui feront l'objet du contrat. Une fois tous ces éléments réunis, le contrat sera à monter avec les intéressés.

- le contrat « bois sénescant »

L'année 2015 a été l'occasion de prospecter un secteur répondant au critère pour la mise en place d'un contrat bois sénescant. Après des visites infructueuses sur la commune de Saorge, un secteur de l'Ubac des Fraches, sur la commune de La Brigue, a été identifié comme favorable en concertation avec l'ONF. La commune de Saorge bénéficie par ailleurs d'un contrat de ce type sur la partie de sa commune inclue dans le Parc du Mercantour. M. DESRIAUX (*GIR Maralpin*) demande quels sont les critères d'éligibilité. M. GARGARI répond que la parcelle ciblée doit obligatoirement être inscrite en production dans le plan d'aménagement forestier. Les feuillus et conifères peuvent être concernés, même si ce sont

généralement les sapins qui sont ciblés. Un diamètre minimum est requis en fonction de l'essence (70 cm pour le sapin, 50cm pour le mélèze et pour les feuillus). Ce diamètre peut être réduit de 20 cm si l'arbre présente au moins deux signes de sénescence. Enfin, il doit y avoir un minimum de 10 arbres éligibles à l'hectare.

Le contrat peut se manifester sous deux formes : à l'îlot, ou à la tige (arbre). Les arbres ou l'îlot sont gelés pour une période de 30 ans. La commune reçoit une compensation pour le manque à gagner s'élevant à 2000€/ha maximum.

Plusieurs personnes demandent pourquoi le choix du contrat ne s'oriente pas vers l'îlot. M. Sylvain GRIEUMARD (*agent ONF commune de La Brigue*) justifie ce choix par la forte productivité de la forêt de La Brigue qui offre un volume de bois important et de qualité. L'objectif est de préserver les arbres remarquables au cœur de ces parcelles en production.

Depuis la nouvelle programmation, la mesure « bois sénescents » est considérée comme un investissement. Un autofinancement de 20% est donc à appliquer au contrat. Cela se traduira par une décote de 20% du montant du total. M. ALBERTI fait remarquer que la situation particulière de La Brigue, qui possède des parcelles en indivision avec la commune italienne de Triora aura pour conséquence le versement d'un pourcentage. La prochaine étape sera la prise d'information sur le terrain avec le recensement des arbres une fois l'ensemble des parties d'accord.

- le suivi scientifique

Une journée de suivi a concerné les colonies de chauves-souris du Monastère de Saorge et de la Baragne au mois de juin 2015. Cette opération initiée par le Parc National du Mercantour a permis de vérifier la stabilité de la population sur l'ensemble des gîtes connectés de la Bendola.

- la sensibilisation et la communication

M. GARGARI présente les différents outils utilisés pour communiquer sur le réseau Natura 2000, ainsi que les actions mises en place sur les deux sites concernés : lettres d'informations distribuées en boîtes aux lettres, site internet, journées de sensibilisation, création d'outils, etc.

- les autres missions

Elles concernent notamment les évaluations d'incidences, le suivi administratif et financier, les dossiers soumis à avis de l'animateur.

- candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO

M. GARGARI expose les grandes étapes de l'historique du projet de candidature : les porteurs du projet, les critères retenus, la dénomination d'une zone de bien et d'une zone tampon, la présence des sites Natura 2000 en zone de bien. Les sites Natura 2000 faisant partie de ce périmètre, un suivi est assuré sur ce dossier. Cette démarche a également permis de tisser des liens avec la province d'Imperia et plusieurs communes italiennes limitrophes du site « Vallée du Careï-collines de Castillon ». Cette coopération transfrontalière naissante entre sites Natura 2000 serait intéressante à développer sur les autres sites.

M. Jacques MOLINARI (*GIR Maralpin*) souhaite attirer l'attention sur les motivations liées à cette candidature. En effet, le but est de préserver le patrimoine exceptionnel du territoire et non pas d'être considéré comme d'un outil de développement touristique. Il est intéressant de communiquer sur le travail réalisé au sein de ce territoire et de transmettre les informations pour une meilleure prise en compte des enjeux. Mme SIMONNET-DELETTRE cite en exemple la thématique de la trame verte et bleue qui doit s'appuyer sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et a pour objectif de donner des orientations aux collectivités à travers leur SCoT notamment. La DDTM travaille actuellement avec le CEREMA et les intercommunalités pour élaborer un document d'appui à l'élaboration de la trame verte et bleue dans le département. La CARF participe à cette démarche et les espèces Natura 2000 sont ciblées parmi les indicateurs, ce qui participe à une meilleure articulation des différentes politiques environnementales.

M. MOLINARI souhaite également signaler un problème sur le GR52 entre Breil et Saorge où un propriétaire bloque le passage et oblige à faire un détour. M Yann STREBLER (*Chargé du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des Sports de Nature au Conseil Départemental*), indique qu'il existe une application SURIC@TE permettant de signaler toute anomalie sur des itinéraires de sports et nature.

M. ALBERTI ajoute que les sentiers sont de moins en moins entretenus et que c'est d'autant plus difficile pour une commune comme La Brigue qui en possède 160km d'assurer ce travail. La réhabilitation des pistes par FORCE 06 est de plus en plus difficile à obtenir.

M. STREBLER précise que « l'unité sentier » élabore un programme en début de saison avec une priorisation en fonction de la sécurité.

Mme Christine SIC (*adjointe à la mairie de Saorge*), signale qu'un camp de fortune, véritable dépôt sauvage, a été découvert courant janvier à proximité de la piste de Castou. Celui-ci a été en grande partie nettoyé (probablement par l'auteur) depuis la constatation sur le terrain. Malheureusement plusieurs exemples de ce type existent sur le secteur. Des véhicules sont également abandonnés, la plupart du temps sur des parcelles privées. M. ALBERTI estime qu'une vingtaine de véhicules sont à l'abandon sur la commune de Saorge. L'intervention d'enlèvement ne peut être réalisée que s'il existe un risque sanitaire suite à un arrêté sécurité et salubrité. Les véhicules peuvent difficilement être évacués en dehors de ce cas de figure. C'est le conseil départemental qui assure ce service le cas échéant.

❖ Perspectives d'animation pour 2016

M. GARGARI présente le programme d'actions et de suivi des missions pour l'année 2016 :

- la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques

Il est prévu de contractualiser au moins deux agriculteurs en 2016 sur des mesures agro-environnementales. Cela implique la réalisation d'un plan de gestion éco-pastoral qui sera réalisé en collaboration avec le CERPAM. La mesure nationale races menacées dont fait

partie la brebis brigasque, pourrait également être appliquée. Il existe également une mesure nationale concernant l'apiculture. Mme BRESC demande en quoi elle consiste et quelles sont les conditions d'éligibilité. M. GARGARI répond qu'il faut un minimum de 72 ruches qui doivent être séparées en plusieurs groupes avec une certaine distance entre elles et avec un critère de rotation sur l'année. Il est proposé de transmettre la fiche détaillée de la mesure.

- montage des contrats Natura 2000

Comme abordé lors de la présentation du bilan, il conviendra de finaliser les cahiers des charges, d'obtenir l'accord des propriétaires concernés, de choisir un prestataire et d'organiser la logistique afin d'être en possession des dossiers complets prêts pour un éventuel appel à projet.

- les actions en faveur des chauves-souris

L'animateur propose de mettre en place une « convention » avec les propriétaires des gîtes, et de poursuivre le suivi des colonies du Monastère de Saorge et des gîtes associés. Une démarche est d'ores et déjà entamée avec le Monastère de Saorge pour une labellisation en tant que « Refuge pour les chauves-souris ».

- mise en place de panneaux d'information

Avec le budget lié à l'animation, il est prévu de créer et de mettre en place des panneaux d'information sur des secteurs stratégiques. Ce projet concerne l'ensemble des sites Natura 2000.

- programme de sensibilisation

M. GARGARI communique à l'assemblée que le programme est en cours d'élaboration. Plusieurs sont d'ores et déjà programmés sur les communes de La Brigue et Saorge. Il est possible de proposer de participer à des évènements qui entrent dans le cadre de Natura 2000. Des journées nationales et internationales ont été identifiées sur diverses thématiques en lien avec Natura 2000 (forêt, biodiversité, chauves-souris...). Certaines communes se sont manifestées et, à l'image de l'année précédente, l'Association pour le Développement Touristique de la Roya-Bévéra ADTRB) propose régulièrement à la CARF de participer à des évènements.

- le suivi de la candidature UNESCO

La CARF, en tant qu'animatrice de plusieurs sites Natura 2000, continuera d'assurer le suivi quant à ce projet, et renforcera sa collaboration avec l'Italie.

- autres actions

Sera également assuré : l'accompagnement des évaluations d'incidences, le suivi administratif et financier et la communication sur l'ensemble des thématiques liées à Natura 2000.

M. STREBLER relaie une demande de la part du comité de spéléologie des Alpes-Maritimes pour l'élaboration d'une convention avec la commune de La Brigue pour encadrer la pratique dans quatre cavités du Massif du Marguareis situées sur des parcelles communales. Une étude d'incidences sera réalisée pour cette activité. M. GARGARI demande à ce qu'une convention tripartite soit réalisée avec la CARF puisque c'est un des enjeux du site Natura 2000.

M. ALBERTI en profite pour parler de la réussite du projet ALCOTRA pour la réhabilitation de la piste transfrontière Limone-Monesi. Le secteur qui traverse le massif du Marguareis est règlementé avec un accès contrôlé (nombre limité de véhicules) grâce à deux guérites. Pour sa première année d'ouverture, les communes concernées ont assuré la gestion, le Groupement Européen de Coopération Transfrontalière n'étant pas encore constitué. Les résultats de cet aménagement sont financièrement positifs puisque 75 000€ de recettes ont été dégagés pour un coût d'entretien évalué à 25 000€ pour l'année. Une communication sur Natura 2000 au niveau des guérites pourrait être envisagée. De nouvelles subventions ont été attribuées pour réaliser des travaux complémentaires en 2016 suite à un important effondrement.

M. GARGARI termine sa présentation en remerciant les participants, et insiste sur le fait qu'il se tiendra à disposition des acteurs locaux pour toute information ou pour l'avancement des divers projets en cours.

❖ Clôture de la séance

Les présidents de COPIL remercient l'assemblée, la séance est levée à 16h15.

Les Présidents des comités de pilotage



M. Daniel ALBERTI
Maire de La Brigue



Mme Brigitte BRESC
Maire de Saorge

